

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°77-115 du 6 Mai 1977

portant nomination du Chef d'Etat-Major  
des Forces de Sécurité Publique.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;  
VU le Décret N°76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;  
VU le Décret N°76-46 du 19 Février 1976, déterminant les services rattachés  
à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres  
du Gouvernement ;  
VU l'Ordonnance N°77-14 du 25 Mars 1977, portant création des Forces Armées  
Populaires du Bénin ;  
VU l'Ordonnance N°77-22 du 6 Mai 1977, portant création de l'Etat-Major Général  
des Forces Armées Populaires du Bénin ;  
Sur proposition de la Haute Autorité Chargée de la Défense Nationale, Chef Suprême  
des Armées ;  
LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Le Commandant Vincent GUEZODJE est nommé Chef d'Etat-Major des Forces  
de Sécurité Publique.

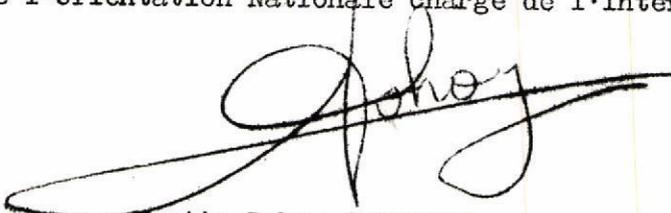
ARTICLE 2 - Le présent décret qui a effet pour compter du 4 Mai 1977 et qui abroge  
toutes dispositions antérieures contraires, sera publié et communiqué partout où  
besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 6 Mai 1977

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Pour le Ministre des Finances absent, le  
Ministre Délégué auprès du Président de la Répu-  
blique, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité et  
de l'Orientation Nationale chargé de l'intérim,

Mathieu KEREKOU

  
Martin Dohou AZONHIHO

Ampliatiions : PR 8 Intéressé 1 CAB-MIL 10 CNR 4 CS 6 DIM 2 EMGFAP 4 Ministères 15  
SGG 4 SPD 2 IGE et ses sections 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc.3 DPE-DGAJL-INSAE 6 DB-DCF-  
Solde 3 Trésor 4 JORPB 1 Etat-Major Forces Sécurité Publique 4.